

République Française

Commune de Lussac

PROCES VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JANVIER 2021

Conseillers municipaux présents : Catherine RAYNAUD, Delphine CERTAL, René LARQUEMIN, Alain BERNARD, Alexandre CASAGRANDE, Emmanuelle CAVICHINI, Sylvie FERRARI, Sébastien JOLIVET, Bastien MAGRET, Romain POURRAGEAU et Danielle TINARD.

Absents représentés :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Danielle TINARD

Date de convocation : 12 janvier 2021

Ordre du jour :

- ✓ Travaux de rénovation du bâtiment du cimetière ;
- ✓ Travaux de rénovation de l'école ;
- ✓ Tarifs de mise à disposition de la salle des fêtes – Année 2021
- ✓ Tarifs des concessions au cimetière – Année 2021
- ✓ Instruction du droit du sol – Crédits budgétaires à la Communauté de Communes de Charente Limousine ;
- ✓ Acompte au SIVOS Lussac-Nieuil
- ✓ Convention de services Recrutement / Remplacement / Renfort avec le Centre de Gestion de la Charente
- ✓ Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière ;
- ✓ Informations et questions divers.

Adoption du compte-rendu de séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2020 a été transmis par courriel en date du 9 novembre 2020.

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de séance.

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Travaux de rénovation du bâtiment du cimetière (DE-2021-001)

Monsieur Alain BERNARD, concerné par ce dossier, ne prend pas part à la discussion, ni au vote de la délibération.

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal que la toiture du bâtiment du cimetière est vétuste et qu'il est nécessaire de la rénover.

Madame le Maire présente à l'assemblée deux devis pour ces travaux : l'un de l'entreprise EIRL COURTOIS Joël, pour un montant de 8 358,88 € TTC ; l'autre de l'entreprise FB-Bâtiment, pour un montant de 4 681,32 € TTC.

Madame le Maire précise que le devis de l'entreprise EIRL COURTOIS Joël prévoit une réfection complète du bâtiment ; celui de l'entreprise FB-Bâtiment prévoit uniquement le remplacement des parties les plus vétustes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- ACCEPTER le devis de l'entreprise FB-Bâtiment pour la rénovation du bâtiment du cimetière pour un montant de 4 681,32 € TTC ;
- AUTORISER Madame le Maire, ou en son absence, l'un de ses adjoints, à signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en application de la présente délibération.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Travaux de rénovation de l'école

Madame le Maire explique que, pour se conformer au protocole sanitaire en vigueur à l'école, les élèves doivent se laver les mains à de nombreuses reprises au cours de la journée. Or, pour respecter les distances de sécurité, les enfants ne peuvent accéder aux toilettes qu'un par un, ce qui prend du temps.

Pour réduire ce temps, des jerricans d'eau ont été installés dans la cour de l'école, dans l'attente de la pose d'un lavabo sous le préau. Ce nouveau point d'eau a été installé début janvier, grâce au don d'un lavabo et à l'investissement d'un bénévole et de Léon SEINE. Mais Madame PIVOTEAU a fait part de son mécontentement car ladite installation ne répondait pas à ses attentes. Elle a notamment demandé à ce que ce lavabo, ainsi que ceux de toilettes soient raccordés à l'eau chaude.

Madame le Maire interroge le Conseil Municipal sur ce point. Celui-ci refuse, arguant le risque de brûlure des enfants. Par ailleurs, le Conseil Municipal demande à être saisi pour toute demande de travaux formulée par Madame PIVOTEAU.

Toutefois, Madame le Maire explique qu'il serait souhaitable de remplacer les volets à l'arrière de l'école. En effet, ils ont prouvé leur inefficacité lors d'un exercice d'alerte « intrusion-attentat ». Le Conseil Municipal va chercher les possibilités d'aménagement.

Tarifs de mise à disposition de la salle des fêtes – Année 2021 (DE-2021-002)

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE ainsi qu'il suit les tarifs de mise à disposition de la salle des fêtes pour l'année 2021 :

		Particuliers Commune	Particuliers Hors Commune	Associations Commune	Associations Hors commune
Salle des fêtes complète	1 jour	130	180	65	90
	2 jours	170	230	85	115
Grande salle uniquement	1 jour	90	150	45	75
	2 jours	120	170	60	85
Salle de réunion seule		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Salle de réunion + cuisine	1 jour	60	130	50	80
	2 jours	100	150	70	110

- PRECISE que, pour les associations de la commune uniquement, la première

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le versement d'un acompte de 5000 € au SIVOS Lussac Nieuil ;
- PRÉCISER que les crédits seront inscrits au compte 6554 du budget 2021.

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Convention de services Recrutement / Remplacement / Renfort avec le Centre de Gestion de la Charente (DE-2021-006)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose, avec son service Emploi, d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans le cadre de deux missions :

- L'aide au recrutement d'agents contractuels ou titulaires employés directement par la collectivité ;
- La recherche de candidats et le portage de contrats :
 - pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles,
 - pour apporter un renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
 - pour pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire
 - pour des missions permanentes à temps complet ou non-complet lorsque le poste peut-être pourvu par un contractuel (dans la limite de 6 années).

Si la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a étendu les possibilités de recours aux agents contractuels, elle a parallèlement imposé un certain formalisme procédural par son décret d'application du 19 décembre 2019 qui vise à garantir le respect du principe de l'égal accès aux emplois publics et l'absence de discriminations.

En outre, le Centre de Gestion fait vivre une base de données de candidats aux divers métiers de la fonction publique territoriale afin de mieux cibler les compétences attendues lors des remplacements ou renforts sollicités par les collectivités adhérentes et élargir les profils proposés.

Pour ce faire, une nouvelle convention de service est proposée à partir du 1^{er} janvier 2021, en application des dispositions des articles 23 et 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Elle remplace les conventions « Intérim » et « Secrétaires de Mairie Itinérantes » qui sont résiliées et prennent fin.

La signature de la convention emporte adhésion au service sans que son utilisation ne soit systématique ni obligatoire pendant la durée de ladite convention.

L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées à la demande.

Considérant que notre collectivité est susceptible d'avoir besoin de recourir à de tels services ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention et des annexes ;

- AUTORISER Madame le Maire à signer la convention de service « Recrutement – Remplacement – Renfort » ci-annexée, avec le Centre de Gestion de la Charente.

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

- location annuelle sera gratuite, que la deuxième sera à demi-tarif et que les suivantes seront à tarif plein ;
- PROPOSE de louer la vaisselle, uniquement à la population communale, en dehors de toute location de salle, au tarif de 1 euros par couvert (hors verres) ;
 - PROPOSE de prêter les grandes tables et les bancs, uniquement à la population communale, contre une caution de 10 euros l'une.

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Tarifs des concessions au cimetière – Année 2021 (DE-2021-003)

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE ainsi qu'il suit les tarifs des concessions au cimetière pour l'année 2021 :

	Cimetière	Columbarium
Temporaire (15 ans)	Non proposée	350 €
Trentenaire	25 € le m ²	600 €

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Instruction du droit du sol – crédits budgétaires pour la Communauté de Communes de Charente Limousine (DE-2021-004)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la convention conclue avec la Communauté de Communes de Charente Limousine concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Cette convention prévoit le versement, d'une part, d'une participation forfaitaire de 1€ par habitant payée en novembre de l'année N et, d'autre part, d'une participation variable basée sur le nombre et le type de dossiers instruits et payée au 1^{er} trimestre de l'année N+1.

Pour l'année 2020, la Communauté de Communes de Charente Limousine a instruit pour la commune de Lussac :

- 3 dossiers de permis de construire à 100 € l'un ;
- 2 dossiers de déclaration préalable à 17 € l'un ;
- 9 dossiers de certificat d'urbanisme à 17 € l'un.

Il est donc nécessaire de prévoir les crédits nécessaires au paiement de cette prestation et d'inscrire la somme de 487 € à l'article 6554.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- INSCRIRE la somme de 487 € à l'article 6554.

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Acompte au SIVOS Lussac-Nieuil (DE-2021-005)

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la trésorerie du SIVOS Lussac-Nieuil est insuffisante et qu'il est nécessaire de verser un acompte de 5 000 € sur la participation prévue.

Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière (DE-2021-007)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de sa séance du 14 octobre 2020, le Syndicat Mixte de la Fourrière a statué favorablement sur l'adhésion de trois nouvelles communes : Vindelle, Chabrac et Turgon. Ces nouvelles adhésions entraînent une modification des statuts du syndicat, subordonnées à l'accord des conseils municipaux ou communautaires.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider l'adhésion des communes de Vindelle, Chabrac et Turgon au Syndicat Mixte de la Fourrière et d'approuver la modification de ses statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- VALIDER l'adhésion des communes de Vindelle, Chabrac et Turgon au Syndicat Mixte de la Fourrière ;
- APPROUVER la modification, en conséquence, des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière.

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Informations et questions diverses

✓ Chapitre « Charges du Personnel » du budget 2021

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le chapitre « Charges du Personnel » du budget 2021 devra prévoir, comme en 2020, le versement de deux salaires pour le poste d'agent de services polyvalent en milieu rural.

Par ailleurs, lors d'une réunion organisée à la Préfecture, il a été conseillé aux maires d'être vigilants sur le budget 2021. Certaines recettes pourraient être revues à la baisse.

✓ Plateforme de mobilité de la Communauté de Communes de Charente Limousine

La Communauté de Communes de Charente Limousine souhaite créer, pour tous les habitants du territoire, une plateforme de mobilité à la demande entre habitants à l'image d'un « bla bla car » local. Pour cela, elle veut s'appuyer sur un référent élu dans chaque commune qui pourrait être chargé de faire vivre la plateforme, en lien avec la Communauté de Communes. Son rôle serait en particulier de mobiliser les premiers covoitureurs et covoiturés.

Madame CERTAL se propose d'être l' élu référent de la commune de LUSSAC.

✓ Renouvellement de contrat

Le contrat de Marion BOIREAU a été renouvelé du 2 janvier au 11 juillet 2021.

✓ Point de situation budgétaire 2020 au 12 janvier 2021

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Objet	Budget	Dépenses réelles	Taux
011	Charges à caractère général	59 458,81 €	44 633,68 €	75 %
012	Charges de personnel	141 400,00 €	126 117,80 €	89 %
014	Atténuation de produits	7 500,00 €	6 888,00 €	92 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 600,00 €	2 536,85 €	98 %
65	Autres charges de gestion courante	48 900,00 €	45 739,90 €	94 %
66	Charges financières	767,34 €	767,34 €	100 %
		260 626,15 €	226 683,57 €	87 %

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Objet	Budget	Recettes réelles	Taux
002	Excédent antérieur reporté	40 995,15 €		0 %
013	Atténuation des charges	15 800,00 €	21 542,90 €	136 %
70	Produits des services du domaine et ventes	4 600,00 €	7 756,52 €	169 %
73	Impôts et taxes	87 875,00 €	89 697,30 €	102 %
74	Dotations, subventions et participations	108 856,00 €	111 159,29 €	102 %
75	Autres produits de gestion courante	2 500,00 €	3 010,00 €	120 %
76	Produits financiers	0,00 €	0,33 €	0 %
77	Produits exceptionnels	0,00 €	38,21 €	0 %
		260 626,15 €	233 204,55 €	89 %

Au 12 janvier 2021, la section fonctionnement est excédentaire de 6 520,98 €.

Dépenses d'investissement

Opérations	Objet	Budget	Dépenses réelles	Taux
198	Accessibilité des bâtiments publics	2 000,00 €		0 %
200	Equipement garage communal	4 500,00 €	3 459,60 €	77 %
207	Elargissement VC302	100,00 €	63,72 €	64 %
212	FDAC 2020	20 500,00 €		0 %
213	Equipement salle des fêtes	1 500,00 €	1 281,60 €	85 %
OPFI	Opérations financières	10 757,88 €	8 066,14 €	75 %
		39 400,00 €	12 871,06 €	32 %

Recettes d'investissement

Chapitre	Objet	Budget	Recettes réelles	Taux
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 600,00 €	2 536,85 €	98 %
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 500,00 €	27 799,09 €	109 %
13	Subventions d'investissement	11 300,00 €	2 389,93 €	21 %
		39 400,00 €	32 725,87 €	106 %

Au 12 janvier 2021, la section investissement est excédentaire de 19 854,81 €.

Au 12 janvier 2021, le solde de trésorerie est de 64 979,19 €.

✓ Approbation du bulletin communal

Les conseillers municipaux font part de leurs corrections et s'entendent pour la distribution du bulletin communal.

La séance est levée à 21h45.

**La secrétaire de séance,
Danielle TINARD**



**Le Maire,
Catherine RAYNAUD**

